



Litige avec maison de prod audiovisuelle

Par **manontropo**, le **15/10/2013** à **17:35**

Bonjour Monsieur ou Madame,

Nous sommes plusieurs comédiens à avoir été engagés sur une publicité, pour la télévision. Pour cela, la rémunération prévue était de 250 euros pour la journée de tournage, et 500 euros de droits pour un an de diffusion télé + tout internet + tout print. Les droits à l'image seraient assimilés à une redevance, ou revenu du patrimoine et donc assujettie à un prélèvement de 15,5 pour cent (pas de BNC donc...)

Nous nous sommes rendu compte pendant le tournage que nous étions bien plus que "silhouette" puisque nous sommes pas en groupe, plein cadre, net, en plan serrés et gros plan, avec des expressions précises (tristesse puis joie). Le producteur n'a pas voulu passer par une agence de mannequin, ni un agent de comédiens. Pour l'instant, nous n'avons signé qu'une lettre d'engagement, le jour du tournage et venons à peine de recevoir nos contrats. Quels recours pouvons nous avoir pour faire valoir nos droits, sachant qu'en tant que "rôle" nos rémunérations doivent être bien supérieures.. ? En vous remerciant par avance, bien à vous, Manontropo.